

## UNE PAROISSE DE SAINTONGE SOUS L'ANCIEN RÉGIME

### d'après ses registres paroissiaux : Tonnay-Charente

Les registres paroissiaux créés par François 1<sup>er</sup> offrent à l'historien local ou à l'historien de la population une matière première riche d'enseignements. Classiquement, le démographe leur applique les règles de la statistique, tout en se méfiant de registres dont la fiabilité varie dans le temps et dans l'espace; principale source du généalogiste, les registres délivrent aussi à l'historien des mentalités quantité d'informations sur les habitudes de vie et les mœurs, sur les réseaux de relations, sur les structures familiales; quant à l'historien plus versé dans l'économie, il y découvre les structures socio-professionnelles des paroisses concernées. Bien sûr, cette liste n'est pas exhaustive...

Dans le cadre d'un mémoire universitaire de démographie historique, le hasard, par le biais de mon épouse charentaise, a guidé mes recherches vers la paroisse de Tonnay-Charente. Au-delà de cet atout sentimental, Tonnay-Charente présentait l'intérêt d'avoir été, dès le XIV<sup>e</sup> siècle, un port actif, assurant les échanges de vins, de sel et produits manufacturés entre un hinterland riche et des régions françaises, voire des pays lointains, et ce jusqu'au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle. Le commerce atlantique charentais de l'époque moderne fut surtout le fait de La Rochelle, mais Tonnay-Charente jouissait d'une position favorable à l'installation d'un port de commerce : un site protégé à quelques kilomètres de l'estuaire de la Charente, permettant l'accueil des navires de pleine mer et des gabares collectant ou redistribuant les produits le long de la Charente. Un port de rupture donc, un gros bourg actif, mais dont le déclin s'amorçait au début du XVIII<sup>e</sup> siècle, face à la concurrence de la bourgeoisie rochelaise, mais aussi face au développement de Rochefort qui utilisait les campagnes environnantes comme un réservoir démographique pour ses chantiers.

Une courte période retiendra ici mon attention : le début du XVIII<sup>e</sup> siècle, marqué par la fin du règne de Louis XIV et son cortège d'années sombres. Plutôt qu'une reconstitution démographique dans la longue durée, j'ai choisi de proposer ici une « photographie » de la population tonnacquoise telle qu'elle nous apparaît au travers des registres paroissiaux. Bien des éclairages manquent, mais les actes compilés témoignent assez bien des structures socio-professionnelles d'une petite ville de province et des événements fondamentaux rythmant la vie de la communauté : la naissance, le mariage et la mort.

Tout d'abord, quelle population peut-on attribuer à la paroisse de Tonnay-Charente ? En l'absence de recensement par tête précis avant le XIX<sup>e</sup> siècle, tout chiffre proposé ne peut être qu'une estimation. Les dénombremens des XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles proposent des nombres de feux (base d'imposition pour la taille) qui peuvent sembler fantaisistes : 534 feux en 1685, 636 feux un an plus tard... un accroissement fort improbable. Le nombre de feux ne cesse ensuite de baisser, passant de 580 en 1709 à 490 en 1720. Certains historiens ont proposé une estimation moyenne de quatre personnes par feu, ce qui permet de situer la population de Tonnay dans un intervalle de 2000-2500 habitants pour les années 1700-1720.

#### **Première partie : Démographie et structures sociales**

(Voir tableaux en fin d'article)

Les structures socio-professionnelles d'une paroisse d'Ancien Régime sont accessibles au moyen de diverses sources : les registres de taille, qui donnent des indications sur les activités et les ressources des habitants; les minutes de notaires, dont on peut consulter les actes testamentaires, les donations... J'ai utilisé ici les divers actes contenus dans les registres paroissiaux, qui mentionnent les professions des parents, des décédés ou des époux. Une période de vingt ans, de 1701 à 1720, m'a semblé assez longue pour prendre en compte l'ensemble de la population. De plus, ces renseignements sont assez fréquemment précisés pour être exploitables statistiquement; nous connaissons le profession de 89% des époux, de 62% des pères de baptisés et seulement de 41% des défunts.

Les élites sont peu représentées dans les registres. Aucune trace des illustres seigneurs de la principauté de Tonnay, les Rochechouart-Mortemart, qui doivent préférer résider dans leurs hôtels

parisiens. Quelques petits seigneurs tiennent des fiefs des princes de Tonnay : celui du Parc d'Archiac; les Bayers, seigneurs de la Bergerie; un de Salbert, seigneur de Forges; le sieur de Gommiers, seigneur de la Gachetière. Le titre d'écuyer est porté par quelques-uns, sans qu'on sache vraiment si ce titre d'entrée dans la noblesse est hérité ou usurpé. Leurs revenus sont de toutes manières modestes : imposés à quelques livres de taille seulement, ils semblent s'apparenter à la petite noblesse désargentée, proche par ses revenus et ses modes de vie du laboureur aisé.

Tonnay-Charente regroupe par contre de nombreux représentants d'une classe sociale assez aisée, lettrée, mêlant marchands et officiers. Une dizaine de marchands résident à Tonnay, dans des maisons bourgeoises, le long des quais; seize marchands s'y marient, ainsi que des négociants venus d'autres paroisses; les registres précisent leurs domaines d'activité : marchands de grains, les plus nombreux, marchands de toiles, de cuir, de soie. Aucun négociant en vins ou en eaux-de-vie n'habite à Tonnay, alors que ce sont les principaux produits écoulés par ce port. C'est là le résultat de la mainmise des marchands rochelais sur le grand commerce des vins et eaux-de-vie charentais. Tonnay ne joue qu'un rôle de port de rupture; une partie de la production collectée à Tonnay est acheminée à La Rochelle d'où elle est redistribuée vers les régions du nord du royaume et de l'Europe, une autre partie est directement prise en charge par des navires étrangers. Mais le tout reste contrôlé par des marchands et des capitaux rochelais.

La situation des marchands de grains est différente. Le finage de la paroisse produit du grain en abondance, comme le reconnaît un « Etat des paroisses en la généralité de Limoges » dressé en 1686 : « La terre produit du grain de toutes sortes et le fond est extrêmement bon... Il y a des marais desséchés qu'on appelle La Petite Flandre et qui produisent des grains en quantité ».

En effet, dès la fin du XVII<sup>e</sup> siècle, tous les marais asséchés autour de Rochefort, dont celui de la Petite Flandre, dans la paroisse de Tonnay-Charente, furent livrés aux cultures céréalières ou aux prairies. Diverses céréales y étaient cultivées : le seigle, l'orge, le millet, mais aussi le froment; depuis les années 1650, le gros mil ou maïs commençait à s'intégrer à une rotation triennale froment-orge-jachère, remplaçant dans un premier temps la jachère. Une conséquence économique de la croissance rapide de Rochefort fut d'ailleurs, par l'accroissement de la demande en grains qu'elle provoqua, la modification de l'écologie céréalière de la Saintonge; le déficit frumental devint alors chronique dans un pays où les disettes étaient normalement exceptionnelles. Mais ces mouvements de grains favorisaient l'activité des marchands. Les gabares chargées de grains remontaient la Charente depuis Saintes, ou la Boutonne depuis Saint-Jean-d'Angély. Quelquefois des grains faisaient l'objet d'exportations réglementées à partir de Tonnay vers l'Espagne ou le Portugal. Au retour, ces navires ramenaient les laines et l'alun nécessaires à l'industrie textile saintongeaise, ainsi que quelques produits exotiques, sucre, poivre, oranges.

Mais Tonnay était également le siège d'une administration fiscale, la traite de Charente, qui levait des taxes sur les marchandises entrant ou sortant de son territoire, par la Charente, la Seudre, la Gironde, ou par les frontières de l'Aunis et du Poitou. Rappelons que la Saintonge, dite « province étrangère » (c'est-à-dire étrangère au Tarif de 1664), ne faisait pas partie de l'union douanière au sein de laquelle les marchandises circulaient librement et voyait de ce fait son commerce grevé de droits très lourds. La Ferme avait sa patache, toujours mouillée à l'entrée du port, pour aller au devant des navires et relever leur nationalité, la nature de leur chargement. Un contrôleur général réside dans le bourg, François Danville en 1717, ainsi qu'un procureur fiscal (deux membres de la famille Manay en 20 ans), aidé de commis et de gardes.

Avocats et notaires occupent également un rang élevé dans la hiérarchie des métiers. Plusieurs notaires officient à Tonnay mais l'étude qui est la plus souvent citée dans les contrats de mariage est celle de la famille Burgaud, notaires de père en fils de la fin du XVII<sup>e</sup> siècle à la Révolution.

Rejoignant ces élites de robe, une catégorie que nous classerions aujourd'hui dans le secteur primaire est celle des laboureurs aisés, les « coqs de village », formant une véritable aristocratie de la terre. Les registres les distinguent par le qualificatif de laboureurs à bœufs ou à charrue. Ceux-ci possèdent en effet un outil de travail recherché, une charrue, et mieux encore, car plus onéreux, un attelage de bœufs ou de chevaux. Ils afferment les plus grands domaines, tel Etienne Pineau, laboureur à bœufs, tenancier d'une cabane de 130 journaux, moyennant 1330 livres annuelles, ou Jacques Pineau, son frère, du même état, tenant en métayage un pré de 100 journaux pour 2800 livres par an. Par leurs

revenus, ces « coqs de village » n'ont certainement rien à voir avec la masse des humbles artisans, paysans ou journaliers que nous rencontrerons plus tard.

Au dessous de cette catégorie de marchands ou d'officiers, les registres dévoilent la diversité des métiers d'une petite ville de province. Une ville marquée par sa fonction portuaire, car de nombreux métiers touchent au commerce : ce sont des maîtres de barque ou de gabare, des mariniers assurant le transport des grains et des eaux-de-vie, redistribuant dans les campagnes les produits importés, houille et fer d'Angleterre, poix, goudrons et bois scandinaves, salaisons de la Baltique. Ce sont aussi les pilotes, qui prennent le contrôle des navires à l'entrée de l'estuaire pour les conduire jusqu'au port de Tonnay. Ce sont enfin les arrimeurs, les portefaix, les voituriers, manœuvres du port assurant le transbordement des marchandises, le chargement et le déchargement des navires.

La diversité des artisans présents à Tonnay-Charente correspond aux besoins de la population d'une petite ville. Les métiers de bouche sont bien représentés, avec cinq fariniers et deux meuniers (de nombreux moulins sont dispersés sur le territoire de la paroisse), un boulanger et quatre bouchers; notons que l'élevage bovin connaît un début de développement sur quelques marais récemment asséchés et consacrés aux pâturages. Des aubergistes, cabaretiers ou taverniers, tiennent boutique sur le port; un barbier et un chirurgien exercent également dans le bourg. Chapeliers, cordonniers, perruquiers, selliers et tailleurs répondent à la demande des élites locales ainsi qu'à celle de Rochefort, officiers, membres de l'administration royale ou militaires de haut rang. Deux autres secteurs d'activité peuvent être mis en relation avec les activités navales de l'estuaire et de l'arsenal de Rochefort : calfats, charpentiers, ébénistes et menuisiers, perceurs de navires, mais aussi serruriers ou chaudronniers qui participent à la construction, et surtout à la réparation des navires. Deux activités artisanales sont par contre directement liées aux travaux agricoles de la paroisse. Trois maréchaux-ferrants exercent à Tonnay, mais on remarque surtout la présence de dix tisserands ou « sargettiers » et sept tailleurs qui s'y marient. L'artisanat textile dispersé dans les campagnes est chose assez courante au début du XVIII<sup>e</sup> siècle : la matière première, chanvre surtout, est fournie par les marchands en toile qui récupèrent et commercialisent la production. L'artisanat textile est traditionnel en Saintonge, comme dans de nombreuses provinces du royaume, et les besoins en toiles ou en cordages de l'arsenal de Rochefort augmentent la demande, même si l'essentiel de l'approvisionnement s'effectue en Poitou. Bien sûr, tous ces artisans sont, à Tonnay comme ailleurs, regroupés au sein de corporations déjà relativement fermées, placées totalement sous la coupe de quelques rares maîtres, en général un ou deux par corporation.

Si Tonnay-Charente se distingue d'une simple paroisse rurale par le nombre de ses artisans et de ses officiers, la part des paysans est loin d'y être négligeable puisque plus de la moitié des actes les concerne. Nous retrouvons ici, comme dans la plupart des paroisses rurales sous l'Ancien Régime, le type du journalier. Louant sa force de travail à la journée, le journalier n'est pas employé uniquement aux travaux agricoles, mais peut l'être aussi sur le port, à décharger des navires. Toutefois la majorité d'entre eux travaille la terre, possède un petit lopin permettant d'améliorer l'ordinaire et de se procurer du numéraire; ils effectuent aussi des travaux pour le compte de gros fermiers ou de laboureurs à charrue. Les registres confondent fréquemment les journaliers, les laboureurs à bras, les brassiers, travailleurs agricoles ne possédant ni attelage, ni charrue; quelques-uns ont une petite métairie en ferme. Quelques jardiniers occupent de petites parcelles, sur les terres marécageuses récemment drainées, où ils s'adonnent à la culture maraîchère destinée au marché de Tonnay-Charente et à l'approvisionnement de Rochefort. Le besson, personnage typique du marais, est chargé de l'entretien des canaux de drainage qui découpent le terroir en grandes parcelles géométriques, regroupées au sein de vastes exploitations, les cabanes, affermées à des cabaniers. Cette colonisation du marais fut officialisée par la création, en 1700, de la paroisse de Saint-Louis de la Petite-Flandre, dont il ne reste aujourd'hui qu'un hameau. Nulle trace de vigneron dans les registres, même si la plupart des exploitations possèdent une treille pour leur consommation personnelle; le vin produit est de mauvaise qualité et les négociants préfèrent les eaux-de-vie de la Saintonge méridionale et de la région de Cognac.

Il est une catégorie de personnes dont l'importance numérique est difficile à apprécier. Ce sont d'abord ceux qui ne séjournent à Tonnay que temporairement, marins en escale, soldats ou officiers de la marine. Mais ce sont surtout les mendiants, les errants, que nous n'arrivons à connaître que par les actes de sépulture; en 20 ans, 23 mendiants meurent à Tonnay, la plupart du temps en hiver et surtout

durant les années les plus dures. La formule « un pauvre mendiant », souvent « retrouvé mort dans une grange », constitue l'essentiel de leur acte de décès. Enfin, anecdote à signaler, les registres mentionnent le baptême de deux « noirs de nation », ramenés en Saintonge par un marchand négrier de Nantes.

Nous n'avons jusqu'à présent parlé que de métiers exercés par les hommes, non par misogynie, mais parce que ceux des femmes ne sont presque jamais signalés. On retrouve une seule fois, dans un acte de baptême, la présence d'une sage-femme ayant aidé à la naissance de l'enfant. Ne croyons pas pour autant que les femmes ne travaillent pas. Mais d'une part, le travail domestique, non rémunéré, n'est pas reconnu socialement; d'autre part, les femmes, ainsi que les enfants, prennent une part très active aux travaux agricoles, moissons, battages des grains, garde du bétail. Il est donc souvent possible, dans le cas des paysans ou de nombreux artisans, d'assimiler la profession de la femme à celle de son époux.

L'étude du degré d'alphabétisation de ses membres nous permettrait de mieux situer cette petite société; on peut pour cela recenser les signatures apposées au bas de chaque acte de mariage. Les actes officiels, baptêmes, mariages ou décès, sont pour beaucoup la seule occasion de signer, voire d'écrire, et ce seul indice ne nous permet pas d'assurer que les signataires savent écrire autre chose que leur nom. Le tableau ci-dessous donne la répartition des divers cas.

		Homme	Homme
		Signe	Ne signe pas
Femme	Signe	39 soit 16%	3 soit 1%
Femme	Ne signe pas	23 soit 10%	175 soit 71%

Total : 240 mariages

25,8% des hommes et 17,5% des femmes ont donc signé.

Pour les 71% de couples n'ayant pas signé, il est clair qu'ils doivent être totalement analphabètes. Mais parmi ceux qui ont signé, hommes ou femmes, les signatures hésitantes ou tremblotantes laissent à penser que les conjoints ne savent pas écrire autre chose que leur nom.

Globalement, on ne peut que constater la faiblesse de l'alphabétisation, encore plus évidente dans le cas des femmes. Un marié sur quatre et moins d'une mariée sur cinq savent signer. Tout en restant prudents dans nos conclusions, ces taux sont supérieurs aux taux observés dans d'autres villages du Sud-Ouest à la fin du XVII<sup>e</sup> siècle. Mais ils sont inférieurs à ceux de Rochefort (34% pour les hommes et 21,6% pour les femmes), l'urbanisation s'accompagnant d'une présence plus importante des élites lettrées.

Une étude plus précise de la répartition de ces signatures selon le secteur d'activité de l'époux fait apparaître que c'est parmi les officiers, les notaires et les « professions libérales » qu'on signe le plus, alors que les signatures de paysans sont très rares. A Tonnay comme ailleurs dans le royaume, il ne semble pas que la paysannerie soit déjà très alphabétisée au début du XVIII<sup>e</sup> siècle. Tous les cordonniers et les tonneliers signent lors de leur mariage, alors qu'aucun tisserand ne le fait (ils sont pourtant 11) : ce plus fort taux peut s'expliquer par un degré de qualification plus élevé que requièrent certains métiers. De même, dans les métiers du transport, à faible niveau de qualification, se rencontre un fort pourcentage d'analphabètes.

Cette étude des signatures montre aussi une endogamie sociale très nette : les mariages unissent le plus souvent deux époux analphabètes (71% des cas), ou deux époux sachant signer (16%). Il est très rare qu'un homme illettré épouse une femme sachant signer (1%) : le brassage social est donc très limité.

Une constatation se dégage de cette étude des signatures : le taux encore très important d'adultes analphabètes. Et même parmi les signatures, « combien de pauvres signatures, de dessins informes qui classent avec certitude leur auteur au nombre des illettrés » (J. Ganiage). Il existe pourtant une école dans la paroisse, où enseigne Pierre Morel, maître es arts libéraux, instructeur de la jeunesse, régent du collège, tel que le décrit son acte de décès en décembre 1720. Ce métier ne doit guère le nourrir, si on

en juge par la modique somme de 150 livres annuelles versée à son successeur, le sieur François Hays, en 1720. Nous n'avons aucun renseignement sur les activités scolaires du régent mais il semble peu probable que des enfants des hameaux environnants Tonnay fréquentent l'école : des routes peu praticables, surtout en hiver, doivent enclaver les campagnes.

Au terme de cette rapide étude de la population de Tonnay-Charente, on constate que la répartition professionnelle est celle d'une petite paroisse, certes campagnarde, mais qui se distingue par l'importance de son secteur tertiaire et de ses fonctions commerciales et administratives. J'essaierai dans un prochain article de reconstituer le mouvement des baptêmes, mariages et décès de cette paroisse.

Pierre Garcia

Pour en alléger la forme, j'ai supprimé dans ce texte toute référence bibliographique. Toutefois le lecteur intéressé pourra se reporter aux ouvrages suivants qui ont constitué la base de mes lectures d'histoire régionale :

- Abbé M. Brodut, *Tonnay-Charente et le canton*, Rochefort, 1901
- F. Julien-Labruyère, *Paysans charentais*, La Rochelle, 1982; *A la recherche de la Saintonge Maritime*, Versailles, 1974
- J.N. Luc et coll., *La Charente-Maritime, l'Aunis et la Saintonge des origines à nos jours*, Saint-Jean-d'Angély, 1981.

Exemple d'une répartition simplifiée par secteurs d'activité, d'après les registres de mariages

	Nombre	Pourcentage
Secteur primaire		
Journalier	54	20,1
Laboureur à bras, brassier	63	23,5
Laboureur à bœufs ou à charrue	3	1,1
Jardinier	14	5,2
Besson	3	1,1
Cabanier	1	0,4
Total primaire	138	51,4
Secteur secondaire		
Métallurgie	7	2,5
Bois	10	3,4
Fabrication des aliments	15	5,5
Textile, cuir, habillement	34	12,8
Bâtiment	7	2,6
Total secondaire	73	27,2
Secteur tertiaire		
Transport	21	7
Commerce	17	6,4
Professions libérales	8	3
Service public	11	4,1
Total tertiaire	57	21,3
Total général	268	100

Liste des professions relevées sur l'ensemble des registres

Secteur primaire :

Besson, bordier, bouvier, brassier, cabanier, fouleur, jardinier, journalier, laboureur, laboureur à boeufs, laboureur à bras, laboureur métayer, métayer, salier.

Secteur secondaire :

Armurier, charron, chaudronnier, maréchal ferrant, serrurier.

Calfat, menuisier, perceur de navires, tonnelier, tourneur sur bois.

Boucher, farinier, fournier, galetier, meunier.

Couvreur, maçon, tailleur de pierre.

Bottier, chapelier, chaussetier, cordier, cordonnier, corroyeur, couturier, drapier, fileur, filotier, mégissier, perruquier, sabotier, sellier, tailleur, tanneur, tesson, tisserand, vannier.

Secteur tertiaire :

Arrimeur, barquier, gabarier, maître de barque, maître de gabare, marin, marinier, matelot, mousse, pilote, portefaix, tireur, voiturier.

Apothicaire, aubergiste, cabaretier, droguiste, marchand, marchand corroyeur, marchand de soie, marchand drapier, marchand négociant, marchand négrier, marchand tanneur, négociant, tavernier.

Avocat, barbier, chansonnier, chirurgien, cuisinier, domestique, praticien, professeur, régent du collège, valet.

Aide-major, canonnier, caporal, enseigne de vaisseau, lieutenant de marine, officier, officier de marine, sergent, soldat, trompette.